

indépendantistes sont victimes de discrimination.

M. Caouette: Monsieur le président, il n'y a pas de discrimination.

Il y a eu une célébration récemment, à Montréal, à l'occasion des Fêtes. Le député de Lapointe courait après les caméras de Radio-Canada pour se faire photographier durant toute la soirée. Je l'ai vu faire, d'ailleurs. Il va dire que c'est de la discrimination...

M. Grégoire: L'honorable député de Ville-neuve a-t-il été invité?

M. Caouette: Certainement que j'ai été invité; seulement, je suis resté chez moi. Je n'ai pas couru après les caméras de la télévision comme le député de Lapointe le fait généralement.

Alors, monsieur le président, ceci ne veut pas dire que le député de Lapointe ne doit jamais être invité à Radio-Canada. Non. Il doit être invité au même titre que les autres. Il est chef d'un mouvement politique; très bien. Que Radio-Canada l'invite! Seulement, qu'on n'accapare pas les ondes de Radio-Canada pour servir une cause plus qu'une autre. C'est dans ce sens que j'en ai contre la Société Radio-Canada; pas contre la Société elle-même comme contre certains individus qui y sont en place et qui déterminent les décisions des invitations.

Alors, je crois que si le bill C-163 est appliqué raisonnablement, si son esprit est respecté, il aidera à faire comprendre aux autorités de Radio-Canada que cette société doit servir toute la population et non pas seulement un groupe parmi la population, bref, que cette société vit des deniers publics de toute la nation—non seulement d'un coin du pays, d'un groupe de notre population, mais de toute la population—et qu'elle doit avoir pour objectif de servir l'ensemble de la population canadienne.

[Traduction]

M. Thompson: Monsieur le président, je désire tout d'abord féliciter M. Davidson et M. Picard pour leur nomination à la direction de Radio-Canada. Je suis certain qu'il n'est pas un seul député qui ne leur souhaite tout le succès possible dans leurs nouvelles fonctions. Nous savons tous qu'elles ne seront pas faciles et que le défi à relever est considérable, non seulement pour bien administrer les affaires de Radio-Canada, surtout que nous songeons à voter les crédits pour de plus longues périodes, mais aussi pour définir une politique en matière de direction des programmes à Radio-Canada. Dans l'exorde de mes brèves observations, je souhaite donc la réussite à ces messieurs et je pense qu'à la tête de l'organisme d'État de

[M. Grégoire.]

radiodiffusion, ils sauront relever honorablement le défi et remplir la tâche qui leur incombe.

Ce qui me tracasse le plus dans ce bill, c'est que le changement qu'il apportera, du moins en ce qui concerne Radio-Canada, ne laisse guère prévoir de progrès quant au contrôle de la direction sur la programmation. Je pense que ce bill améliore incontestablement l'aspect technique de Radio-Canada et de la radiodiffusion en général, qu'il s'agisse de la radio ou de la télévision. Mais, chose inquiétante, je ne vois guère ce qui pourrait assurer une meilleure programmation.

Il en est, parmi les réalisateurs, qui s'imaginent que le droit à la liberté d'expression les autorise à s'exprimer comme bon leur semble sur les ondes de la radio d'État. En fait, beaucoup de réalisateurs croient que le pays doit leur accorder d'amples crédits afin de leur permettre d'exprimer leurs propres idées. Ce fut là, je pense, une des grandes faiblesses du côté de la direction, ces dernières années. Comme le veulent les procédés démocratiques, lorsque les deniers publics financent la radiodiffusion publique, tous ceux qui prennent part aux réalisations doivent relever d'une autorité supérieure. Ce n'est qu'en nous acquittant de nos obligations envers les contribuables qui paient ce que coûte la Société Radio-Canada que nous pouvons compter sur des politiques efficaces et de programmation et de gestion.

J'aimerais signaler au comité qu'à mon avis l'Allemagne a, en matière de politique de programmation, réussi à établir une base plus satisfaisante que celle de tout autre pays du monde libre doté d'un réseau public de radiodiffusion, grâce à un groupe de 70 membres qui, en donnant leurs avis sur la programmation, expriment l'opinion publique du fait qu'ils représentent une foule d'organismes, dont les parlements fédéral et provinciaux, les associations de parents-maîtres et les associations allemandes correspondant à la Fédération des enseignants canadiens, la Légion, les syndicats ouvriers, les sociétés agricoles, les clubs sociaux et autres groupements de ce genre. Autrement dit, la politique de programmation du réseau public de radio-télévision reflète les opinions de toutes les couches de la société.

Le bill prévoit l'établissement d'un conseil composé de cinq membres à plein temps et de dix membres à temps partiel. Ces hommes seront peut-être parfaitement capables de surveiller les aspects techniques de la radio-télévision mais, à mon avis, il ne leur restera pas assez de temps à consacrer à la programmation. Ils me paraissent aussi trop peu nombreux pour bien représenter les divers secteurs de la population canadienne. On aurait dû prévoir dans le bill quelque moyen d'assu-